

Point de situation Covid-19 au 23 avril 2020

Pour toutes les espèces, les abattages sont dans la moyenne des semaines comportant le lundi de Pâques. Le bœuf est en légère hausse alors que le veau est en léger recul. L'agneau est stable.

Suivi économique par maillon – état des lieux et points de vigilance

Distribution

Les données du panel IRI confirment le dynamisme des achats de viande en semaine 15, celle précédant Pâques. Le chiffre d'affaire de la viande brute dans les grandes surfaces a ainsi connu sa plus forte hausse depuis le début de confinement, à +34% / 2019 (+20% sur la moyenne des semaines 12-15).

Les ventes de viande hachée restent dynamiques, avec une progression de 35% enregistrée en semaine 15 pour le frais et 55 % pour le surgelé.

Si l'on ne dispose pas encore de données chiffrées pour la semaine 16, IRI estime que les stocks constitués par les ménages sur les produits de grande consommation (dont font partie les viandes hachées) ont dû atteindre leur niveau le plus bas après Pâques. Toutefois, l'activité générale de la GMS reste supérieure à l'an dernier, notamment pour les supermarchés et les commerces de proximité. Par ailleurs, toujours d'après IRI les achats des ménages devraient progresser plus fortement à partir de cette semaine et au moins jusqu'en semaine 20, date théorique de la fin du confinement.

En **boucherie artisanale**, les ventes sont également dynamiques et supérieures aux années précédentes.

Abattage-découpe

La semaine 16 a été marquée par la perte d'une journée d'abattage en raison du lundi de Pâques. Les comparaisons avec des semaines à 5 jours sont donc à réaliser avec précaution.

En **bovins**, la comparaison de la semaine 16 avec la semaine post-Pâques de 2019 (S17) permet de noter une **hausse de 4,6 % en tonnage**.

Toujours en comparant la S16 de 2020 avec la S17 de 2019, on obtient le détail suivant pour les principales catégories :

- **-1,1 % en JB viande**
- **+2,8% en Vaches viande**
- **+18 % en Vaches laitières**

Sur l'ensemble du confinement, les volumes d'abattage sont en retrait de -5% en tonnage par rapport à la moyenne des semaines 9-10-11.

En **veau de boucherie**, la comparaison de la semaine suivant Pâques entre 2020 et 2019 permet de noter une baisse de -4,5% des abattages.

En **agneaux**, la semaine 16 a été similaire à la semaine suivant Pâques de 2019, traduisant le retour à la normale pour cette semaine après les aléas du mois de mars.

En filière **caprine**, malgré la mobilisation de la filière pour la campagne de Pâques, environ 50% des chevreaux abattus en avril ont dû être congelés, soit un stock de 450 tec. Alors qu'il reste au moins 50 000 chevreaux (300 tec) à sortir avant la fin de saison.

En **chèvres**, la collecte retrouve un niveau presque normal après des semaines difficiles (la collecte et les abattages étaient pratiquement à l'arrêt en semaine 13)

Point de vigilance :

- Interdiction de l'épandage des boues industrielles sans traitement d'hygiénisation qui pourrait engendrer des coûts.

Mise en marché

Focus Jeune Bovins

Alors que le nombre de JB viande en retard d'abattage était jugé nul fin mars, un stock d'environ 4 900 animaux s'est accumulé jusqu'en semaine 16 par rapport aux prévisions de sorties, ce qui représente environ trois jours d'abattage. L'ensemble de ces estimations sont réalisées à partir des effectifs de la BDNI et des données d'abattage.

Interbev est en train d'affiner avec l'Institut de l'élevage l'analyse des disponibilités régionales.

Point de vigilance :

- Capacité à écouler les JB viande en prévision d'une légère hausse des disponibilités en mai.

Focus Export

Italie. La demande en vif des importateurs est toujours bonne. 16 781 têtes ont été envoyées la semaine dernière, soit +9% par rapport à la semaine suivant Pâques de 2019.

Espagne. La situation reste dégradée notamment pour les petits veaux laitiers. Les envois sont en baisse de 9% la semaine dernière comparée à la semaine 17 de 2019.

De nouveaux envois de bovins sont en cours de préparation pour l'Algérie dans les semaines à venir.

Elevage

La cotation de la **vache R** gagne 1ct et s'établit à **3,72 €**, niveau qui reste bas à cette période de l'année. La **vache O** continue elle sa chute à 2,91, environ 10% sous le niveau de l'année dernière à la même semaine.

Les Jeunes Bovins connaissent une nouvelle perte, à **3,86 €** pour le **JB U** (-1ct) et **3,66 €** pour le **JB R** (-2ct).

Les cours des **broutards** sont quant à eux stables, en phase avec l'état du marché.

Les prix moyens de l'**agneau** en semaine 16 progressent **de 10 ct (à 6,30 €)**, traduisant une demande qui a été dynamique comparativement à l'offre, sans toutefois permettre de revenir aux niveaux de prix 2019.

Les cours du **chevreau** n'ont pas amorcé la moindre hausse saisonnière (hausse habituelle de 20% à Pâques).

Point de vigilance

- Capacité à écouler les agneaux d'herbe en prévision de l'arrivée des agneaux laitiers

Point règlementaire général

⇒ La Commission européenne propose des mesures d'urgence pour le secteur agricole

Le 22 avril, la Commission a annoncé un paquet de mesures pour le secteur agricole :

- **Les flexibilités pour les programmes de soutien aux marchés :**
- **L'activation de l'article 222 de l'OCM unique pour les produits laitiers (régulation de marché)**
- **L'ouverture d'aide au stockage privé pour les produits laitiers et les viandes bovines, ovines et caprines.**

L'aide au stockage porterait sur des carcasses et demi-carcasses d'ovins et caprins de moins de 12 mois, sur des arrières de bovins, pour des périodes de 3, 4 ou 5 mois, selon les demandes des opérateurs.

Deux problématiques principales sont à relever :

- l'impossibilité, a priori, de prendre en compte les volumes déjà en stock
- l'absence de mesures pour la viande de veau.

INTERBEV travaille étroitement avec les autorités nationales pour résoudre ces questions.

⇒ La Commission européenne débloque des outils pour l'économie

La Commission européenne a annoncée dans un communiqué de presse qu'elle autorise les 7 milliards de soutiens engagés par la France dans le cadre du « régime d'aides temporaire ». Il s'agit de la mise en place :

- de subventions directes, injections de capitaux propres, avantages fiscaux sélectifs et avances pouvant atteindre 100 000 € à une entreprise active dans le secteur agricole primaire, (120 000 € à une entreprise active dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture)
- de subventions de 800 000 € pour les entreprises actives dans tous les autres secteurs pour répondre à ses besoins urgents de liquidités.
- de garanties d'Etat (pour prêts bancaires)
- de prêts d'Etat pour les entreprises ayant un « taux d'intérêt favorable ».

Ces aides peuvent être mises en place sur tout le territoire français par les autorités françaises à tous niveaux (central, régional et même local) et/ou tous les corps administratifs utilisant des ressources budgétaires publiques (y compris dans leurs financements). Les aides sont directes, ou dans le cas des garanties, via des institutions de crédit/financières. Si les aides passent par les banques, ces dernières veillent à les transmettre aux entreprises qui les nécessitent. Enfin, ces aides ne peuvent aller qu'aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 31/12/2019, et ne peuvent être versées que jusqu'au 31/12/2020. A noter que ces aides d'Etat peuvent être cumulées avec les aides dites De Minimis (20 000€ par exploitation agricole / 200 000€ pour toute entreprise d'un autre secteur).